

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2010

Délibération n°080/2010

Date de convocation : 17/12/2010

Date d'affichage : 27/12/2010

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'an deux mil dix, le vingt trois décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PUSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. REGAUDIE René, Maire.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, MANTION, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

ABSENTS : Messieurs Benoît COURTOIS et Jean-Jacques POLIEN.

PROCURATION : Monsieur Jean-Jacques POLIEN a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ C.C.A.V. : TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (Délibération n°080/2010) :

Monsieur le Maire expose que la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales, promulguée le 16 décembre 2010 (JO du 17/12/2010) comporte un article 19 ainsi rédigé :

« Après la deuxième phrase de l'article L 5216-1 du code général des collectivités territoriales, sont insérées deux phrases ainsi rédigées : « le seuil démographique de 50 000 habitants est réduit à 30 000 habitants lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département. Le seuil démographique de 50 000 habitants peut également être apprécié en prenant en compte la population telle que définie à l'article L 2334-2, à la double condition que cette dernière excède ce seuil d'au moins 20% et qu'elle excède la population totale de plus de 50% » ».

En application de ce texte, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul comptant parmi ses membres la commune de Vesoul, chef-lieu du département de la Haute-Saône, et totalisant au 1^{er} janvier 2007 une population totale de 33 928 habitants, a donc désormais la capacité de se transformer en communauté d'agglomération.

En conséquence, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul a décidé, lors de sa séance du 22 décembre 2010, de transformer la

CCAV en Communauté d'Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2011 et a adopté les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunal. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, chacune des communes membres de la CCAV doit se prononcer également.

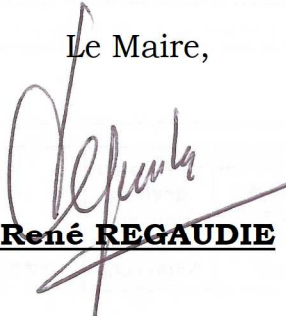
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul en Communauté d'Agglomération de Vesoul, au 1^{er} janvier 2011 ;

ADOpte les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale, ci-annexés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.

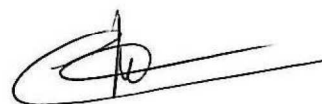
Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT